



DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 23 septembre 2025]

Date de la convocation

17 septembre 2025

Date de mise en ligne

25 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Marie MONTELS, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Corinne DARMANI, Arnaud ELGOYHEN, Antony MOUSSU

Absents : Elisa GILLET, Thierry BODDI

N° 081/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Adhésion de la commune à la Fédération Nationale des Marchés de France

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Fédération Nationale des Marchés de France propose aux collectivités un service de veille juridique, d'information et de formation professionnelle exclusif.

Afin de permettre au personnel municipal en charge de la gestion des marchés de Gaillac de bénéficier de cet accompagnement, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver l'abonnement de la Ville de Gaillac au service de veille juridique et d'information de la Fédération Nationale des Marchés de France pour un montant annuel de 400 € TTC.

1 annexe

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'abonnement de la Ville de Gaillac au service de veille juridique et d'information de la Fédération Nationale des Marchés de France,

APPROUVE le montant annuel de l'inscription tel que mentionné plus haut,

DONNE POUVOIR au Maire ou au Maire-adjoint de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath it.

Fait à Gaillac le 24 septembre 2025